

Cfdt:

ASA : NON À LA RÉGRESSION DES DROITS FAMILIAUX !

Février 2026

Un projet de décret sur les autorisations spéciales d'absence parentalité/famille est en préparation. Les dernières propositions de l'administration feraient reculer des droits pourtant acquis.

La CFDT dit stop à toute remise en cause et exige des droits clairs, renforcés et protecteurs pour l'ensemble des agents !

Elle revendique :



- 12 jours d'ASA « garde d'enfant malade », par enfant et par famille, pour toutes les configurations familiales.
- Des droits supplémentaires pour les moins de 5 ans, période où la présence d'un parent est essentielle.
- Des ASA de droit pour les mariages, les PACS et les décès d'un proche – sans limite d'âge lorsque l'enfant est concerné.
- Des ASA dédiées aux proches aidants, pour accompagner les personnes en perte d'autonomie.

**POUR DES DROITS QUI PROTÈGENT,
POUR DES AGENTS RESPECTÉS, LA CFDT AGIT !**

- La CFDT combattra tout recul des droits existants
- La CFDT portera des propositions fortes pour moderniser et améliorer les ASA.

